



PRESENTATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « Activités Physiques pour Tous » (APT) est un Diplôme d'Etat de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Créé en 2001, ce type de diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue.

Secteurs d'activités :

Le titulaire du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).
- Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » exerce le métier d'éducateur d'activités physiques ou sportives ou plurivalent.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "activités physiques pour tous"
- Mobiliser les techniques de la mention "activités physiques pour tous pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

PRE-REQUIS

Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou titre équivalent)

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Etre capable de réaliser les tests techniques.

➡ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.

SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir du 3 février et jusqu'au 25 août 2025 délai de rigueur.

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE



Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les 2 premières conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection et exigences préalables à l'entrée en formation.

Les épreuves de sélection se dérouleront le mercredi 10 septembre 2025

Les épreuves consistent en :

- **Epreuve 1** : Test navette « Luc Léger » : Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- **Epreuve 2** : Test d'habileté motrice
- **Epreuve 3** : Epreuve écrite et entretien

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **625 heures**.

Elle se décompose en session de formations en présentiel à Ile-Rousse.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 301 heures en FPC et 917 heures en apprentissage.

Total volume horaire en apprentissage : 1 542 heures

Total volume horaire FPC : 926 heures

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera à Ile-Rousse, résidence Isola Celeste.

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée sur 12 mois : du 08 septembre 2025 au 08 septembre 2026.

Le positionnement est fixé les 11, 12 et 15 septembre 2025.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "APT"

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention "APT" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels des activités physiques et sportives titulaires de qualifications dans leurs domaines d'intervention (STAPS/BPJEPS...)

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent ainsi :

UC 1/2 : épreuve orale sur la base d'un **rapport d'expérience** retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa **structure d'alternance**

UC 3 : évaluation des compétences en situation pratique dans une activité et **présentation d'un dossier** présentant 2 cycles d'animations

UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique dans la troisième famille d'activités

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. .

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Certification partielle

Les blocs de compétence certifiés et validés par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Corse sont obtenus par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.

Ces compétences sont vérifiées grâce à 4 Unités Capitalisables (UC) qui sont ensuite validées par la DRAJES.

Le passage des Unités de Compétence (UC) se réalise devant un jury composé d'un membre de la DRAJES (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ainsi qu'un expert dans le domaine concerné. Ils évaluent si le candidat possède les connaissances et les compétences requises pour obtenir l'UC. Cela garantit que les normes et les critères de qualité sont respectés dans l'attribution des certifications professionnelles

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les UC correspondantes du BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "APT" suivants :

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation	UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous	UC4 Mobiliser les techniques de mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X					
Titulaire du CQP « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			
Titulaire des deux options « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) du CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			X
Brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	X	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)						X
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou mention « entraîneur territorial » délivré par la Fédération française de handball.			X	X		

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité "APT" (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention "APT" (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" sur demande adressée au directeur régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale ou au directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Celui-ci délivre une ou deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

30 € TTC à joindre au dossier d'inscription

Coûts pédagogiques de la formation complète en centre

7 500 € TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 16 à 29 ans révolus (sauf exceptions), cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

NPEC : 8 828 €

Organisme de formation/CFA : Hand Jeunesse Ile-Rousse

N° déclaration d'activité : 94202130920

N° de Siret : 808 3000 16000 17 APE : 9499Z

Code Diplôme : 44633506

Code RNCP : 37191

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
	Formacode(s)	15466 : Activité physique pour tous
	Date d'échéance de l'enregistrement	01-03-2028

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter le Hand Jeunesse Ile-Rousse :

CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, Lotissement Erbajola, 20226 BELGODERE

Directeur du CFA, responsable pédagogique de la formation et référent mobilité

MAGNE Adrien - Tel. 06 12 76 01 08 - of.hjir@gmail.com

Référent pour les personnes en situation de handicap

GARCIA Estelle - 06 25 57 16 22 - estelle.garcia@ymail.com

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE 

TELECHARGER LE GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION 

